

REVUE DE PRESSE DU 16 JUILLET 2009

Nouveau régime forestier - L'héritage de Nathalie Normandeau

La mise en application du nouveau régime forestier au Québec devrait se faire comme prévu, malgré la nomination de Nathalie Normandeau à la tête du ministère des Ressources naturelles. C'est du moins ce que croit son prédécesseur et nouveau ministre de l'Agriculture, Claude Béchard.

Selon le député de Kamouraska, la nouvelle ministre connaît bien tous les enjeux liés au projet de loi sur l'occupation du territoire forestier. Elle a, souligne-t-il, appuyé le gouvernement dans toutes les démarches amorcées jusqu'ici.

Le ministre admet par contre que le processus de consultation entraînera certains ajustements. « Il y a toujours place à des modifications, mais en même temps la base est là », ajoute Claude Béchard.

Pour le député de Kamouraska, les retombées du nouveau régime forestier seront importantes pour le Bas-Saint-Laurent. « Le Bas-Saint-Laurent s'est toujours démarqué. Il a inspiré beaucoup ce nouveau régime forestier et je pense qu'il va continuer de le faire à l'avenir », souligne-t-il.

La gestion de la forêt dans la région de la Gaspésie devrait jouir de la même reconnaissance. (Radio-Canada)

Transport collectif remis à cet automne

Le projet de transport collectif dans la région est remis à cet automne.

La Conférence régionale des élus espérait au départ pouvoir mettre le service en marche dès cet été.

Les citoyens devront cependant attendre au mois d'octobre ou novembre avant de pouvoir prendre l'autobus, comme l'explique le directeur général de la CRÉ, Gilbert Scantland – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/xtr56.mp3>

Gilbert Scantland est d'avis que ce projet est très complexe et qu'il aurait été difficile de prévoir toutes les embûches possibles – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/xtr57.mp3>

Pour ce projet nécessitant plus de 2 millions de dollars par année de frais d'exploitation, la CRÉ a réuni plusieurs partenaires financiers. Le ministère des Transports contribue à hauteur du tiers du budget. Le ministère de l'Emploi ainsi que l'Agence de santé et de services sociaux de la Gaspésie se sont également dit intéressés à offrir leur aide, mais ils n'ont pas encore confirmé.

L'appel d'offres sera faite au courant de l'été pour pouvoir choisir la ou les entreprises gaspésiennes de transport, au mois de septembre.

Il y aura 4 circuits d'autobus entre Paspébiac et Carleton et 2 entre Carleton et les Plateaux qui passeront matins et soirs, 5 jours par semaine. Entre temps, il sera possible de réserver un transport plus local, le tout pour pas plus de 2 dollars et 75. (CIEU-FM)

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération pour développer l'énergie du vent constate une récente recherche de l'Université du Québec à Rimouski.

L'implantation de cette filière en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent, depuis une dizaine d'années, constitue un moment marquant du développement régional. Ainsi, des chercheurs de l'UQAR viennent de publier une vaste recherche intitulée : « Développement territorial et filière éolienne - Des installations éoliennes socialement acceptables ». L'enquête remarque notamment que les outils de consultation publique doivent être améliorés sous l'angle de leur insertion dans le cheminement des projets. Le professeur Carol Saucier, qui a dirigé les travaux, estime qu'à l'avenir, on devrait poursuivre un esprit de concertation en Gaspésie tout en assurant que la région reçoive sa juste part. (CHNC)

Dépenses en immobilisation - La Gaspésie et la Côte-Nord en tête

Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord auront les taux de croissance annuels les plus élevés en 2009 en matière de dépenses en immobilisation.

C'est du moins ce que révèlent les perspectives 2009 de l'Institut de la statistique du Québec.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine devrait enregistrer une croissance de 17,7 %. Du côté de la Côte-Nord, la croissance devrait être de 10,8 %.

La région du Bas-Saint-Laurent devrait également faire mieux que la moyenne provinciale avec une augmentation des investissements de l'ordre de 5 %.

L'Institut de la statistique du Québec précise que le secteur du logement contribue à la hausse de la croissance dans les régions ressources puisqu'il se porte mieux que dans les régions centrales. (Radio-Canada)

La Loi électorale défavorise La Matapédia estime Guy Dupont

Candidat à la préfecture de la MRC de La Matapédia, Guy Dupont estime que la Loi électorale défavorise la Vallée de la Matapédia.

Dans un communiqué, monsieur Dupont explique que pour l'élection au poste de maire (préfet) un montant de 0,42 \$ par personne inscrite sur la liste électorale de la municipalité est accordé.

Si la Vallée de La Matapédia comptait 20 001 électeurs au lieu de 19 568, ce montant serait majoré à 0,72 \$, soit un montant supplémentaire de 6 201 \$. « Autrement dit, le vote d'un Matapédien vaut 41 % moins cher aux yeux du directeur des élections du Québec. Sommes-nous des citoyens de seconde classe »? demande monsieur Dupont.

Cette situation s'ajoute au fait que le gouvernement du Québec a refusé de prolonger pour l'élection 2009 les avantages financiers obtenus par les autres MRC depuis 2001 ajoute le candidat à la préfecture. « Le gouvernement aurait prouvé sa bonne foi s'il avait permis aux cinq nouvelles MRC qui éliront pour la première fois un préfet au suffrage universel le 1er novembre prochain, de profiter des mêmes avantages.

Selon lui, les candidats à la préfecture de la MRC de La Matapédia ne disposeront pas de moyens suffisants pour visiter les 18 municipalités et de livrer leur message afin que les électeurs puissent exercer leur droit de vote en étant bien informés. (L'Avantage)

Rawdon - Dans une cause qui fera sans doute jurisprudence, la Cour supérieure ordonne la fermeture d'un site Internet dans lequel un groupe de citoyens tenait des propos haineux à l'endroit de leur mairesse.

Dans sa décision déposée la semaine dernière, la juge Danielle Richer estime qu'il y a eu des atteintes sérieuses aux réputations de la mairesse Louise Major et du directeur général de la Municipalité, Me Jean Lacroix.

En 2004, un résidant de Rawdon a créé un site Web qui présentait des éléments d'actualité régionale et un forum de discussion. Plusieurs mois plus tard, la mairesse Major, élue en 2002, s'est aperçue que de nombreuses attaques étaient dirigées contre elle et le directeur général.

En janvier 2008, la mairesse a envoyé une mise en demeure à l'exploitant, lui demandant de se rétracter, mais sans résultat. Le 6 février suivant, une injonction interlocutoire provisoire a forcé la fermeture du site dans l'attente du jugement qui est tombé la semaine dernière.

Pour leurs propos tenus à l'égard de la mairesse Major, les citoyens risquent d'avoir à verser des compensations monétaires. Selon un des avocats des citoyens impliqués, Me David Couturier, il sera alors complexe de départager combien chacun devra payer, selon l'ampleur de sa contribution au forum Internet, où les usagers s'exprimaient sous des pseudonymes.
(Québec Municipal)